

COMMUNE DE LONGCHAMP

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'aménagement et de développement durable

Pièce 2/6

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du 13 juin 2013



M. J. J. J. J.



atelier **VILLES & PAYSAGES**  egis

Le PADD de Longchamp est l'aboutissement d'une réflexion commencée lors de l'élaboration du diagnostic de la commune.

Cette réflexion vise à définir et conduire de façon cohérente et réaliste les différentes actions municipales dans les domaines de la préservation de l'Environnement et du paysage, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie et cela pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PADD de Longchamp se décline en **6 grands objectifs** :

- **Paysage et Environnement** : préserver le milieu naturel et la qualité de vie de la population
- **Démographie et habitat** : permettre une augmentation raisonnée du nombre d'habitant – adapter l'offre en logements pour tous : familles, jeunes couples, célibataires et personnes âgées, quelques soient leurs revenus.
- **Equipement et espaces publics** : pérenniser le Regroupement Pédagogique Intercommunal, préserver des entrées de village franches et lisibles
- **Déplacements et transport** : encourager les circulations douces (piétons et cycles), notamment dans les nouvelles opérations
- **Urbanisation** : pérenniser l'image rurale du village et son identité.
- **Economie** : préserver de l'urbanisation les espaces agricoles et prairiaux, conforter les exploitations agricoles existantes, permettre l'accueil d'activités tertiaires, artisanales et services compatibles avec l'habitat en cœur de village et prendre en compte la réalisation du Parc d'activités intercommunal sur le ban communal.



INTRODUCTION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D)

Les diagnostics socio-économiques, paysagers, environnementaux et urbains ont permis de faire ressortir les atouts et les manques de la commune et d'identifier les secteurs à enjeux. La prise en compte des différentes contraintes, et des éléments structurants a permis de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il s'agit par ce projet :

- de préserver les éléments de l'identité de Longchamp,
- d'assurer un développement communal maîtrisé à partir de nouvelles extensions en greffe des urbanisations existantes ou la densification du centre,
- de renforcer la qualité de vie des habitants.

Ce projet repose sur 3 grands axes prioritaires :

- Axe 1** Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager
- Axe 2** Maitriser le développement urbain de Longchamp, valoriser le cadre de vie et intégrer son projet urbain dans une démarche de développement durable
- Axe 3** Maintenir l'attractivité de Longchamp

SOMMAIRE

Axe 1 Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager

Objectif n°1 : Préserver les entités naturelles et paysagères et leur dynamique

- ▶ Protéger le maillage écologique et paysager du territoire
- ▶ Gérer les espaces boisés et préserver les lisières forestières
- ▶ Préserver les espaces prairiaux semi-ouverts
- ▶ Maintenir et renforcer les « micros » entités naturelles

Objectif n°2 : Garantir la préservation du patrimoine « eau » et la lutte contre la dégradation physique des lits des cours d'eau

- ▶ Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectif n°3 : Intégrer la notion de risque et de nuisances dans le développement de la commune

- ▶ Maintenir les dynamiques naturelles en présence et veiller aux aléas naturels
- ▶ Limiter l'exposition aux nuisances sonores et olfactives

Axe 2 Maitriser le développement urbain de Longchamp, valoriser son cadre de vie et intégrer son projet urbain dans une démarche de développement durable

Objectif n°1 : Maitriser le développement urbain de la commune

- ▶ Maitriser le développement urbain dans le temps et dans l'espace
- ▶ Favoriser la densification et le renouvellement du village sur lui-même
- ▶ Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle
- ▶ Permettre une densité plus élevée dans les développements à venir

Objectif n° 2 : Mettre en valeur la richesse architecturale et paysagère du centre village

- ▶ Valoriser le patrimoine paysager du centre village
- ▶ Préserver et encadrer l'évolution du bâti traditionnel

Objectif n°3 : Poursuivre la valorisation des entrées du village et renforcer le maillage de liaisons douces

- ▶ Préserver des entrées franches et lisibles
- ▶ Renforcer le maillage de liaisons douces

Objectif n°4 : Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement

- ▶ Promouvoir un urbanisme durable

Axe 3 Maintenir l'attractivité de Longchamp

Objectif n°1 : Maintenir et renforcer l'activité économique et de services

- ▶ Conforter et renforcer les activités sur la commune
- ▶ Pérenniser, protéger durablement les activités du secteur « primaire »

Objectif n°2 : Pérenniser les équipements collectifs structurants



Axe 1

Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager

Objectif n°1

Préserver les entités naturelles et paysagères et leur dynamique

La commune de Longchamp recèle un patrimoine naturel riche et diversifié, où différents milieux sont représentés tels que bois et bosquets, prairies et vergers, haies, ripisylves... Ces éléments naturels structurants constituent des zones « réservoirs » pour la faune et la flore, reliés entre eux par des corridors écologiques.

Au delà des enjeux liés à cette nature 'réservoir', ces entités naturelles constituent également des zones à enjeux pour la « nature du quotidien », située aux portes de la ville et qui participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

L'évolution de ce paysage doit être prise en compte afin de ne pas assister à sa banalisation progressive et à son appauvrissement écologique.

C'est pourquoi la commune de Longchamp entend :

► Protéger le maillage écologique et paysager du territoire

Le ban communal est traversé par un grand corridor écologique, aux fonctionnalités plus ou moins bien préservées du fait des nombreuses coupures créées notamment par les infrastructures de communication qui fragmentent l'espace (RD 420, la RD 46 et la RD 66) : continuums forestiers, prairiaux et aquatiques (vallons du Rupt Munier et du Dreuxey). Par la protection des différentes entités naturelles de la commune, la commune souhaite favoriser la pérennité de ce corridor existant.

La commune souhaite ainsi :

Orientation

- Préserver ces espaces qui participent à la diversité écologique et paysagère du territoire.

Le PLU s'inscrit en ce sens dans l'esprit et les objectifs généraux fixés par le Document d'orientations Générales (DOG) du SCOT des Vosges Centrales.

► Gérer les espaces boisés et préserver les lisières forestières

Environ 49% du ban communal de Longchamp est occupé par des espaces boisés (important massif forestier en partie Sud-est du ban communal). Ces espaces boisés constituent un potentiel paysager et écologique très intéressant pour la commune qu'il convient de protéger et valoriser.

C'est pourquoi, la commune entend :

Orientations

- Définir une limite claire à l'avancée de l'urbanisation.
- Préserver des zones de transition entre espaces boisés et espaces ouverts relativement conséquentes, afin de ne pas perturber le fonctionnement écologique de ces milieux.

- **Préserver les espaces prairiaux semi-ouverts pour leur rôle écologique, physique et paysager**

Longchamp est constitué dans sa partie Est, Sud et Sud-ouest d'un paysage ouvert de prairies de fauches et de pâtures de qualité. Ces secteurs constituent des espaces de transition entre les zones bâties et l'espace forestier et présentent une grande valeur paysagère, un cadre naturel bucolique.

La commune a la volonté de :

Orientations

- Préserver ces entités prairiales, garantes d'un paysage ouvert ou semi-ouvert de qualité.
- Maintenir la vitalité de l'activité agricole sur la commune qui permet l'entretien et la valorisation de des prairies de fauche ou de pâtures.

- **Maintenir et renforcer les « micros » entités naturelles tels que les vergers, maintenir l'équilibre des haies, bosquets..., garants d'un paysage diversifié et de qualité**

Au sein des espaces prairiaux ou en frange urbaine, la commune de Longchamp compte de nombreux vergers ainsi que d'éléments arborés (haies et bosquets) qui offrent un cadre champêtre à la commune. Ces éléments qui agrémentent le paysage constituent un atout pour le cadre de vie des habitants et peuvent constituer de véritables niches écologiques.

C'est pourquoi la commune souhaite :

Orientations

- Conserver et renforcer les zones de vergers groupées.
- Maintenir l'équilibre des haies champêtres pour leur valeur écologique et paysagère.
- Favoriser l'intégration de certains éléments arborés dans les projets de développement urbain futur

Objectif n°2

Garantir la préservation du patrimoine « eau » et la lutte contre la dégradation physique des lits des cours d'eau

Le territoire de Longchamp est traversé par cinq ruisseaux, le ruisseau le Dreuxey, le ruisseau « Chichamp », le ruisseau des Bolottes, le ruisseau du Rupt Munier et le ruisseau de l'Annol. L'élément « eau », bien que peu perceptible car éloigné du cœur du village, constitue néanmoins un patrimoine intéressant et riche d'un point de vue écologique, physique et paysager. Ce patrimoine doit être préservé et mis en valeur.

- **Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines**

La commune s'inscrit dans la politique de préservation de la qualité des eaux (SDAGE). C'est pourquoi elle a la volonté de :

Orientations

- Préserver les ripisylves qui permettent de filtrer une partie des polluants présents dans l'eau via le système racinaire des arbres.
- Gérer les eaux pluviales en amont des réseaux, en particulier pour les futures zones d'extension urbaine et les zones agricoles drainées.

Objectif n°3**Intégrer la notion de risques et de nuisances dans le développement de la commune**

► Maintenir les dynamiques naturelles en présence et veiller aux aléas naturels

La commune de Longchamp n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI).

La commune entend ne pas impacter sur la dynamique naturelle de ces milieux à travers l'encadrement strict de la constructibilité dans les zones exposées.

La commune entend :

Orientations

- Veiller à la protection des prairies, des haies et des bosquets.
- Veiller à l'entretien des cours d'eau afin de prévenir les risques de ruissellement.

► Limiter l'exposition aux nuisances sonores et olfactives

Les nuisances sonores le long de la route classée grande circulation RD46 imposent un retrait du bâti de 75m. Toutefois, compte tenu du projet de déviation de la RD46 (Epinal - Rambervillers), cette dernière sera vraisemblablement déclassée. Aussi, la commune souhaite-t-elle permettre l'urbanisation à terme de certains terrains aujourd'hui non urbanisables du fait des reculs imposés par la RD46. C'est le cas des terrains situés sur le secteur 'Le Calmant' situé en zone UAj.

De façon générale, la commune entend :

Orientation

- Encadrer l'urbanisation autour des activités ou infrastructures génératrices de nuisances.



Axe 2

Maîtriser le développement urbain de Longchamp, valoriser son cadre de vie et intégrer son projet urbain dans une démarche de développement durable

Objectif n°1

Maîtriser le développement urbain de la commune

La commune souhaite:

Orientations

- 1- Maîtriser le développement urbain dans le temps et dans l'espace.
- 2- Favoriser la densification et le renouvellement du village sur lui-même.
- 3- Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle.
- 4- Permettre une densité plus élevée dans les développements à venir.

► 1- Maîtriser le développement urbain dans le temps et dans l'espace

Le souhait de la commune est de :

- favoriser un développement urbain basé sur l'optimisation du foncier,
- limiter l'urbanisation diffuse et un allongement du tissu urbain le long des voies,
- maintenir un développement urbain progressif,
- adapter ce développement aux capacités d'investissement de la commune en matière d'aménagement des réseaux d'assainissement collectif et d'eau, d'élargissement des voiries, d'équipements publics.

Les objectifs démographiques, pour la commune de Longchamp, s'inscrivent dans les orientations fixées par le SCOT (de l'ordre de 560 habitants à l'horizon 2025)

Le SCOT fixe 7 ha de terrains ouvrables à l'urbanisation.

► 2- Favoriser la densification et le renouvellement du village sur lui-même

La commune souhaite maîtriser l'allongement du tissu urbain le long des voies, centrer l'urbanisation et préserver ainsi les terres agricoles.

Parallèlement, le diagnostic a permis d'identifier quelques sites en friches, des constructions d'habitation vacantes méritant une réflexion urbaine globale de revalorisation, mais également des dents creuses.

La commune souhaite:

- optimiser les espaces en « dents creuses dans les secteurs partiellement construits et dotés des réseaux suffisants
- inciter au réinvestissement des logements vacants après mise à niveau des conditions d'habitabilité

► **3- Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle**

La commune souhaite favoriser la mixité sociale urbaine et intergénérationnelle sur la commune afin de permettre aux différentes catégories de population de trouver leur place à Longchamp.

La commune souhaite pour cela développer **une offre en logements diversifiée et équilibrée** afin :

- d'offrir des possibilités aux jeunes du village d'accéder à un logement (offrir davantage de petits logements). L'objectif pour la commune est de garder la commune attractive
- d'offrir cette même opportunité aux personnes âgées d'accéder à un logement de taille plus appropriée.

► **4- Permettre une densité plus élevée dans les développements à venir**

La commune souhaite permettre une densité plus élevée dans les développements à venir par le développement d'un habitat de type intermédiaire entre l'habitat individuel et l'habitat collectif **tout en préservant le caractère rural** de la commune.

Les zones à Urbaniser seront organisées par des orientations d'aménagement afin d'assurer une traduction concrète des objectifs du PADD dans le PLU.

Objectif n° 2

Mettre en valeur la richesse architecturale et paysagère du centre village

La commune de Longchamp dispose d'un patrimoine bâti et paysager important que la commune souhaite préserver et valoriser.

Elle entend :

Orientations

- 1- Valoriser le patrimoine paysager du village.
- 2- Préserver et encadrer l'évolution du bâti traditionnel.

► **1- Valoriser le patrimoine paysager du centre village**

La commune a la volonté de :

- conforter le rôle de la « nature » dans le village à travers la préservation et la mise en valeur des vergers existants au cœur de commune
- permettre la préservation de fonds de parcelles en jardins.
- favoriser l'intégration de certains éléments arborés dans les projets de développement urbain futur
- valoriser le paysage en permettant la création d'un sentier pédestre permettant à chacun de découvrir les éléments constitutifs du paysage (haies, vergers....)
- permettre la création d'un espace public fédérateur (espace vert, cross, parc ludique, jeux enfants en bas âge...)

► **2- Préserver et encadrer l'évolution du bâti traditionnel**

Soucieuse de la volonté de préserver et de valoriser son bâti traditionnel, la commune a pour volonté de maîtriser et de valoriser le bâti remarquable du village. C'est pourquoi elle souhaite :

- préserver les caractéristiques architecturales de ce bâti ancien (volumes, modes d'implantations, aspect des façades et des toitures, murets en pierre...),
- encadrer l'intégration des nouvelles constructions dans le centre ancien par la prise en compte des critères de qualité architecturale, paysagère et urbaine présentes dans le centre ancien.
- permettre l'adaptation du bâti ancien aux standards de confort modernes et aux principes d'économie de l'énergie.

Objectif n°3

Poursuivre la valorisation des entrées du village et renforcer le maillage de liaisons douces

► Préserver des entrées franches et lisibles

Les entrées de ville constituent des espaces à enjeux forts dans la perception du village. La commune souhaite préserver des entrées de village franches et lisibles.

► Prendre en compte la création d'une voie de contournement de Longchamp

La commune de Longchamp est concernée par une voie de contournement en partie nord de son ban communal dont la création entrainera la mise en place de zones temporaires d'extraction/carrières de matériaux.

► Renforcer le maillage de liaisons douces (piétons et cycles)

En termes de circulations douces, le souhait de la commune est :

- de poursuivre la sécurisation des circulations des piétons
- d'inciter aux aménagements piétons et cycles dans les nouveaux développements résidentiels

Objectif n°4

Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement.

Afin de participer activement à la réduction de la consommation d'énergie (chauffage, production d'eau chaude, ...), le projet communal vise à favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

► Promouvoir un urbanisme durable

La commune souhaite promouvoir un urbanisme durable et économe en énergie. C'est pourquoi elle entend :

Orientations

- Inciter à la mise en œuvre d'une architecture à faible empreinte écologique.
- Permettre l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable dans le respect des objectifs de protection du patrimoine urbain et paysager.



Axe 3 Maintenir et renforcer l'attractivité de Longchamp

Objectif n°1

Maintenir et renforcer l'activité économique et de services

La commune de Longchamp a été pressentie pour accueillir une zone d'activité à vocation artisanale.

► Conforter et renforcer les activités sur la commune

La commune de Longchamp a pour volonté de :

Orientations

- Prendre en compte de la réalisation du Parc d'activités intercommunal avec une intégration paysagère. La qualité urbaine, paysagère et énergétique de la zone d'activités sera traduite à travers une Orientation d'Aménagement.
- Rééquilibrer les fonctions urbaines locales, en favorisant l'implantation d'emplois nouveaux. Pour cela la commune souhaite permettre l'implantation ponctuelle d'activités économiques peu nuisantes au sein du tissu urbain existant, dans le respect de la réglementation en vigueur notamment en termes de bruit et d'odeurs.
- Pérenniser les équipements publics existants sur la commune, notamment les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal importantes pour la vie du village.

► Pérenniser, protéger durablement les activités du secteur « primaire »

L'agriculture et la sylviculture participent non seulement à l'activité économique de la commune, mais également à son attractivité ludique et touristique du fait de « l'entretien » des paysages qu'elles génèrent. Dans ce contexte, le souhait de la commune est de :

Orientations

- Conforter les exploitations agricoles existantes.
- Pérenniser l'activité sylvicole.
- Eviter les conflits entre habitat et activités agricoles ou économiques nuisantes; Pour cette raison, les nouveaux sites d'exploitation agricole ne pourront s'installer à moins de 200 m des surfaces urbanisées ou à urbaniser. La commune s'inscrit en cela dans les préconisations fixées par le SCOT.

Objectif n°2

Pérenniser les équipements collectifs structurants

La commune souhaite :







Orientations

- Pérenniser les équipements collectifs existants et anticiper sur leurs besoins éventuels d'évolution.
- Prendre en compte les besoins liés à l'évolution démographique : maintien et accueil des personnes âgées, dépendantes ou non ; accueil de la petite enfance, équipements scolaires etc.



PADD - Axe 1 : Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager

Préserver/restaurer les entités naturelles et paysagères et leur dynamique

Protéger le maillage écologique du territoire



-  Interface écologique entre forêts forestières et espaces ouverts à préserver - Préserver le site
-  Corridors écologiques structurants à garantir, renforcer ou restaurer
-  Espaces boisés à préserver pour leur richesse écologique et paysagère.
-  Espaces semi-ouverts à préserver pour leur qualité paysagère et environnementale. Mosaïque de micro-paysages (prairies de fauche, cultures, haies champêtres) à entretenir et pérenniser.
-  Micro'entités naturelles (haies) à maintenir et renforcer
-  Principaux pré-vergers urbains et périurbains à prendre en compte

Garantir la préservation du patrimoine eau




-  Patrimoine "eau" de la commune à préserver, entretenir
-  Principales ripisylves structurantes à préserver et renforcer

PADD - Axe 2 : encadrer le développement urbain de Longchamp, valoriser le cadre de vie et intégrer le projet urbain dans une démarche de développement durable




Préserver et valoriser le patrimoine remarquable

-  Protéger le patrimoine bâti et paysager du centre ancien
-  Préserver la structure traditionnelle du village

Valoriser les entrées du village et renforcer le maillage de liaisons douces

-  Entrées de ville à affirmer et sécuriser. Améliorer leur qualité urbaine et paysagère
-  Cheminement doux et raccourci piétons à créer
-  Principe de liaison verte envisagée (promenade)

Calibrer et encadrer le développement urbain

-  Organiser l'extension du village à terme
-  Secteurs de coeurs d'îlots, dents creuses ou franges urbaines à densifier potentiellement
-  Limiter l'urbanisation

PADD - Axe 3 : Maintenir et renforcer l'attractivité de Longchamp



Maintenir et renforcer l'activité économique

-  Secteur d'activités économiques à intégrer et valoriser dans le maillage urbain. Réflexions à mener à l'échelle Intercommunale

Maintenir et renforcer les équipements collectifs

-  Equipement à maintenir
-  Pérenniser l'activité agricole et préserver les terres de bonne qualité agronomique et les prairies (pâturage et fauche)

Renforcer l'accessibilité du territoire







-  Projet de déviation de la RD46 depuis Epinal jusqu'à Rambervillers à prendre en compte
-  Emplacement envisagé pour la création d'une zone d'affoulement et de stockage en lien avec les travaux d'infrastructure (RD46)





PADD - Axe 1 : Protéger les richesses du patrimoine naturel et paysager

Préserver/restaurer les entités naturelles et paysagères et leur dynamique

Protéger le maillage écologique du territoire


-  Interface écologique entre forêts forestières et espaces ouverts à préserver - Préserver le site.
-  Corridors écologiques structurants à garantir, renforcer ou restaurer.
-  Espaces boisés à préserver pour leur richesse écologique et paysagère.
-  Espaces semi-ouverts à préserver pour leur qualité paysagère et environnementale. Mosaïque de micro-paysages (prairies de fauche, cultures, haies champêtres) à entretenir et pérenniser.
-  Micro-entités naturelles (haies) à maintenir et renforcer.
-  Principaux pré-vergers urbains et périurbains à prendre en compte.

Garantir la préservation du patrimoine eau




-  Patrimoine "eau" de la commune à préserver, entretenir.
-  Principales ripisylves structurantes à préserver et renforcer.

PADD - Axe 2 : encadrer le développement urbain de Longchamp, valoriser le cadre de vie et intégrer le projet urbain dans une démarche de développement durable



Préserver et valoriser le patrimoine remarquable

-  Protéger le patrimoine bâti et paysager du centre ancien. Préserver la structure traditionnelle du village.

Valoriser les entrées du village et renforcer le maillage de liaisons douces

-  Entrées de ville à affirmer et sécuriser. Améliorer leur qualité urbaine et paysagère.
-  Cheminements doux et raccourcis piétons à créer.
-  Principe de liaison verte envisagée (promenade).

Calibrer et encadrer le développement urbain

-  Organiser l'extension du village à terme. Secteurs de coeurs d'îlots, dents creuses ou franges urbaines à densifier potentiellement.
-  Limiter l'urbanisation.

PADD - Axe 3 : Maintenir et renforcer l'attractivité de Longchamp



Maintenir et renforcer l'activité économique

-  Secteur d'activités économiques à intégrer et valoriser dans le maillage urbain. Réflexions à mener à l'échelle intercommunale.

Maintenir et renforcer les équipements collectifs

-  Equipement à maintenir.
-  Pérenniser l'activité agricole et préserver les terres de bonne qualité agronomique et les prairies (pâturage et fauche).

Renforcer l'accessibilité du territoire

-  Projet de déviation de la RD46 depuis Epinal jusqu'à Rambervillers à prendre en compte.
-  Emplacement envisagé pour la création d'une zone d'affouillement et de stockage en lien avec les travaux d'infrastructure (RD46).

